

APPEL A PROJETS POUR LE RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE EN TUNISIE ET EN JORDANIE

NOVACT, en collaboration avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID), lance cet appel à projets afin d'obtenir une liste des projets présentés par des organisations locales de la société civile ayant une incidence sur le processus de la gouvernance démocratique en Jordanie et en Tunisie.

NOVACT : QUI SOMMES-NOUS?

NOVACT – Institut International pour l'Action Non-violente ¹ promotionne des actions internationales de construction de la paix dans des situations de conflits. L'Institut est né à travers des efforts de la société civile afin de contribuer à un monde pacifique, juste digne et équitable.

Avec un réseau des experts et des activistes au Moyen Orient, en Europe, en Amérique Latine, en Afrique et en Asie, NOVACT offre un appui aux mouvements non-violents qui œuvrent pour la transformation sociale, et développe des mécanismes d'intervention civile pacifique pour protéger des populations vulnérables en situations de violence.

En tant qu'acteur engagé et politiquement indépendant, l'Institut promeut des actions, des idées innovatrices, des investigations et des formations pour influencer sur les politiques de défense, de sécurité et d'action extérieure en Europe et dans autres espaces internationaux.

NOVACT a été mandaté par l'AECID dans le cadre de son programme Masar, en tant que service technique pour identifier les organisations de la société civile qui œuvrent dans le domaine de la gouvernance démocratique, qui ont une solvabilité et une expérience éprouvée et qui nécessitent un appui financier pour mettre en marche leurs projets.

Tous les projets présélectionnés devront suivre les principales idées Masar sur le site

<http://www.aecid.es/ES/dónde-cooperamos/norte-de-áfrica-y-oriente-próximo/programa-masar/formulación>

¹ www.novact.org

A) OBJETIFS

L'Objectif Général de cet appel est le renforcement des organisations de la société civile, de leur capacité d'incidence politique et de leurs canaux de coopération afin d'accroître leur contribution à la gouvernance démocratique.

Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcement des acteurs de la société civile en tant que promoteurs et défenseurs des droits humains.
- Promotion de l'Etat de Droit et le renforcement des structures démocratiques transparentes et participatives.
- Promotion de l'équité de genre et la participation des femmes dans l'élaboration des politiques publiques.
- Renforcement et défense de la liberté d'expression comme un pilier fondamentale des Etats démocratiques et de droit.

B) Quels types d'actions vont être financés?

Les actions devront avoir une durée maximale de 12 mois et un budget compris entre 40.000,00 € et 100.000,00 €.

En **Tunisie et en Jordanie** seront prioritaire les actions qui facilitent la participation de la société civile, et spécialement les femmes et les jeunes, dans le développement des politiques publiques. Des actions de promotion de l'équité de genre et la liberté d'expression. Seront valorisés les projets agissant à l'échelle nationale avec une

Considération spéciale aux zones rurales et périurbaines marginales.

Par exemple des actions destinées à (liste non exhaustive)

- Actions destinées au renforcement des moyens alternatifs de communication et des radios communautaires, en favorisant l'amélioration du rôle de la femme dans les moyens de communication.
- Actions destinées au renforcement des organisations de la société civile, syndicats, réseaux et fédérations des associations.
- Promouvoir l'émancipation politique des femmes.
- Renforcer l'importance de la prévention de la violence du genre dans tous les domaines sociaux.
- Actions destinées à la promotion de la culture de la paix.

Avec la population syrienne réfugiée en Jordanie, ils vont être renforcés les mécanismes de protection légale de la population réfugiée, en donnant priorité aux actions qui (liste non exhaustive) :

- Renforcent les mécanismes de protection légale et sociale de la population réfugiée, et spécialement de ceux des collectifs les plus vulnérable.
- Renforcent la résilience de la population réfugiée, et spécialement de ceux des collectifs les plus vulnérables.
- Etablissent des liens entre la société civile jordanienne et la société civile syrienne.

C) ¿Quels seront les critères techniques de sélection ? (Voir plus de détails en Annexe IV Critères de Sélection)

1. Adéquation aux objectifs généraux et spécifiques du paragraphe A et qu'ils soient inclus dans les priorités du paragraphe B.
2. Cohérence du projet (objectifs, résultats attendus, activités et ressources)
3. Les actions qui intègrent la transversalité de l'approche genre et droits humains dans leurs propositions seront valorisé spécialement.

D) Qui peut se présenter ? Critères administratives

Toutes les entités privées sans but lucratif qui sont enregistrées légalement en Tunisie et/ou Jordanie. (Organisations de la société civile, syndicats, ONGs, associations...etc.) peuvent envoyer des propositions.

Seulement pourra exister une entité exécutrice des propositions présentées pour cela ce n'est pas possible de présenter des projets qui prévoient Co-exécution de l'activité par plus d'une entité.

Les entités sélectionnées devront avoir la capacité de se soumettre aux procédures de vérification et de contrôle financier qui correspond à l'Intervention Générale de l'Administration de l'Etat Espagnol et au Cours des Comptes Espagnol, à lequel doivent fournir toutes les informations qui seront demandées à cet effet.

Par rapport au projet présenté, il faut avoir la capacité d'accomplir les normes de remboursements et de justification technique et économique de la AECID selon la loi générale des subventions 38/2003, paru dans le Décret Royal 887/2010, par lequel s'approuve le règlement de la loi des subventions et dans le Décret Royale 794/2010 du 16 juin, par lequel sont régies les subventions et les aides en matière de la coopération internationale.

E) Quels sont les coûts éligibles?

- i. Coûts directs : tous ceux qui ont une relation directe avec l'exécution de l'activité proposée.
- ii. Coûts indirects : coûts de fonctionnement ou qui ont une relation d'une manière indirecte avec l'exécution de l'activité, avec un montant maximum de 5% du montant global de la subvention sollicitée.
- iii. Frais non subventionnés : en aucun cas seront subventionnés :
 - a) Les intérêts débiteurs des comptes bancaires.
 - b) Intérêts, redevances, et pénalités administratives et pénales.
 - e) Les frais des procédures judiciaires.
- iv. Contrats et sous-traitance : l'entité ne pourra pas sous-traiter ni totalement ni partiellement la réalisation de l'activité qui rentre dans le cadre du projet proposé. Mais il pourra réaliser tous les contrats nécessaires pour réaliser elle même l'activité subventionnée.

Toutes les dépenses doivent être justifiées par les documents justificatifs de la dépense (factures) correspondants et présenté avec l'une des langues officielles de l'appel à projets (espagnol, anglais ou français).

Les projets qui seront sélectionnés pour recevoir le financement de la part de l'AECID, devront prendre en compte que le délai pour la justification technique et économique des activités subventionnées sera d'une durée de 3 mois à partir de la finalisation de l'activité subventionnée. Le manque de présentation de la justification impliquera l'exigence de remboursement de la subvention octroyée en sa totalité, ainsi que les intérêts de retard correspondants.

F) Comment présenter les propositions ?

Les propositions doivent être envoyées à l'email suivant : masar@novact.org à partir du 8 mars 2015 jusqu'à le mardi 17 mars 2015 à 23 :45 (heure local)

Toutes les propositions doivent être rédigées par l'une des langues officielles de l'appel à projets (espagnol, anglais ou français), et elles seront présentées en utilisant les formulaires indiqués dans l'Annexe A (Formulaire de proposition narrative), l'Annexe B (Formulaire du budget) et l'Annexe C (Le cadre logique et le chronogramme des activités)

Les propositions incomplètes, reçues hors délais ou dans d'autres formulaires ou autres langues ne seront pas acceptées.

Pour tous types des doutes ou des consultations sur l'appel à projets vous pouvez écrire à masar@novact.org

www.novact.org

[@novact](#)

[Novact NoVa Facebook](#)

G) Résolution de l'appel à projets.

Un total de 15 projets seront sélectionnés et passeront d'être évalués par l'AECID pour leur approbation définitive.

L'AECID sera l'ultime destinataire de la documentation relative aux projets sélectionnés par NOVACT. Pourtant, l'élection des 15 projets par NOVACT n'impliquera pas, en aucun cas, un engagement de l'AECID en ce qui concerne la concession des subventions de politique extérieur en faveur de toutes ou quelques une des entités responsables des projets présentés.